

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :
2020_8_10**

L' an deux mille vingt, le mardi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 31 Août 2020

Présents : 13

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Votants : 14

**Objet : Demande de
subvention au titre des
amendes de police au
Conseil Départemental
pour l'aménagement de la
sécurité aux abords de
l'école et du Centre
Socioculturel**

Pouvoirs :

Madame ELMOZNINO PEGGY a donné pouvoir à Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME

Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame ELMOZNINO PEGGY

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'amélioration de la sécurité Routière et de mise en valeur des voies douces sur la RD 15.

Le projet global concernera toute la traverse de Vadalle pour un coût HT, hors bande de roulement, estimé à 540 000,00 €.

La phase 1 de ce projet est constitué par l'entrée Ouest : abords de l'école, de la salle des fêtes et la Mairie, pour un montant de 290 000,00 €, hors bande de roulement et de l'entrée Est : lavoir, le chemin du Lavoir, la sortie de Vadalle pour un montant de 210 000,00 €, hors bande de roulement. La Phase 2 est constituée par les venelles, pour un montant de 40 000,00 €

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 35 000,00 € au Conseil Départemental pour la partie Ouest au titre des amendes de police.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police, pour un montant de 35 000 €, pour l'aménagement de la sécurité sur la RD15 aux abords de l'école et de la salle des fêtes (entrée Ouest de Vadalle).

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 08/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

